



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Services du Cabinet

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 7 janvier 2021

### **PLAN D'URGENCE HIVERNAL : mise en œuvre des mesures « Grand froid »**

Consécutivement à la baisse des températures, la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence vient de mettre en œuvre les mesures **du niveau 2 du plan d'urgence hivernale à compter du 5 janvier 2021**.

La situation sera régulièrement réexaminée en fonction des bulletins météorologiques.

#### **Les mesures de ce niveau « Grand froid » prévoient pour tout le département :**

- de proposer systématiquement aux personnes sans abri, en lien avec le 115, une place d'hébergement ;
- d'organiser l'accompagnement vers le lieu d'accueil retenu.

Les services de l'État (notamment la police et la gendarmerie à l'occasion de leurs patrouilles) seront particulièrement attentifs afin de s'assurer qu'aucune personne en difficulté ne demeure sans abri.

Tout particulier découvrant une personne sans abri en période de grand froid peut aussi bien :

- contacter le service d'hébergement d'urgence (115 numéro d'appel gratuit) ;
- prévenir les autorités publiques qui relayeront l'information auprès de ce service ou du SAMU, si nécessaire.

### **Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex